
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 10 août 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 1177

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 août 2022 en retirant les points 12.001, 20.055, 20.066, 20.080, 20.081, 30.001 et 40.011.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 1178

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 1179

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 1180

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter l'amendement no 1 visant à prolonger la durée du contrat d'exécution d'œuvre d'art de Clément de Gaulejac afin de lui permettre de compléter l'œuvre qui doit être installée à la bibliothèque Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1190552003

CE22 1181

Il est

RÉSOLU :

1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de sept mois, à compter du 1^{er} octobre 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 85 269,97 \$, taxes incluses, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal (Lot 1), dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CE18 1774), majorant ainsi le montant total du contrat de 302 177,40 \$ à 387 447,37 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de sept mois, à compter du 1^{er} octobre 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 40 265,41 \$, taxes incluses, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal (Lot 2), dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CG18 0604), majorant ainsi le montant total du contrat de 142 691,46 \$ à 182 956,87 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1227157004

CE22 1182

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 475 584,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG20 0458), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 279 086,07 \$ à 1 939 357,57 \$ taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 184 686,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda SENC;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1229376004

CE22 1183

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Intercontinental Truck Body Ltd., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'achat d'une roulotte de 19 pieds fabriquée et aménagée sur mesure pour la station de surveillance de la qualité de l'air qui sera située près d'une grande route, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 147 852,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19341;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1228247004

CE22 1184

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Contant inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Château-Pierrefonds, pour une période de deux ans avec une option de prolongation d'un an, aux prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 485 194,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19391;
- 2- d'autoriser une dépense de 72 779,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 259,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Contant inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1227711004

CE22 1185

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois, soit du 27 octobre 2022 au 26 octobre 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 571 147,83 \$, taxes incluses, pour la gestion de l'exploitation et de l'entretien de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) ainsi que son système de captage située au 125, rue Fernand-Seguin, dans le cadre du contrat accordé à Aquatech Société de gestion de l'eau inc. (CM20 0771), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 362 991,66 \$ à 1 934 487,49 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 110 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1228886001

CE22 1186

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Globocam (Montréal) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de châssis-cabine de camion 6X4 pour camions à déchets à benne compactrice de 20 verges cube, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 575 679,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19217;
- 2- d'autoriser une dépense de 57 567,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Globocam (Montréal) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1225382014

CE22 1187

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Équipements Twin Laval inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de trois épandeurs à abrasifs de huit verges cube en acier inoxydable selon les caractéristiques décrites au devis 92322A11, avec l'option de renouvellement pour deux épandeurs additionnels, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 169 013,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19323;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 901,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1225382016

CE22 1188

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) (Secteur Nord-Est et Secteur Sud), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19042;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Pneus Ratté inc.	Lot 3 - Service gendarmerie Est	314 505,83 \$
Pneus Ratté inc.	Lot 4 - PDQ 42, PDQ 46 et Identification judiciaire	235 770,61 \$
Garage Sylvain Joubert	Lot 5 - PDQ 23, Sécurité routière et Patrouilles spécialisées	255 416,96 \$
Chenier Auto Service inc.	Lot 9 - PDQ 13, PDQ 15, PDQ 16	390 202,16 \$
M. Muffler St-Jacques (9152- 7135 Québec inc.)	Lot 10 – PDQ 9 et PDQ 12	215 669,19 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 211 734,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du SPVM (Secteur Nord-Est et Secteur Sud), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19042;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Centre Beaumont Pneus et Mécanique	Lot 1 - PDQ 26	226 132,83 \$
Centre de l'auto A.G.R.	Lot 7 - Service gendarmerie Sud	155 051,15 \$
Centre de Service 2010	Lot 8 - PDQ 20, PDQ 21 et Unité Métro	492 093 \$
Centre de Service 2010	Lot 11 - Division des ressources matérielles et informationnelles	360 025,82 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 184 995,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1225382015

CE22 1189

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois des ententes-cadres pour la fourniture de services de découpe laser et plasma de pièces métalliques pour les ateliers spécialisés du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), dans le cadre des contrats accordés à Meto Fuzion inc. (lots 1 et 3) et Présentoirs de magasin Élite inc. (lot 2) (CE21 1892) en maintenant le montant estimé des ententes à 410 417,70 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 123 125,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation de rendement de Méto Fuzion inc. et Présentoirs de magasin Élite inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1225382020

CE22 1190

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à Prévention incendie Safety First inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, pour un service d'entretien des systèmes d'extinction automatiques pour les hottes de cuisine commerciales, pour une durée de 40 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 157 831,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19280;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 783,19 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1227157005

CE22 1191

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 417 395,65 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé au Corps canadien des Commissionnaires, Division du Québec (CG19 0382), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 100 585,65 \$ à 6 962 792,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 444 811,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement du Corps canadien des Commissionnaires, Division du Québec;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1229376002

CE22 1192

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 365 066,82 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CG18 0420), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 713 483,19 \$ à 2 172 096,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 546,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de Axia Services;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1229376003

CE22 1193

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 287 437,50 \$, taxes incluses, à titre de boni à la performance, selon les termes et conditions stipulés à la convention de services, dans le cadre du contrat accordé au TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire faisant aussi affaire sous Le TAZ, pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau (CM21 0927), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 933 275 \$ à 8 220 712,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1215978001

CE22 1194

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à St-Germain égouts et aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de ponceaux et de raccord en vue de l'aménagement d'une portion du parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 467,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19304;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1229568001

CE22 1195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Acces Information Management of Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entreposage des documents semi-actifs, pour une période de 84 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 797 924,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19240 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Access Information Management of Canada ULC;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1224145001

CE22 1196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 60 mois et autoriser une dépense additionnelle de 711 503,50 \$ taxes incluses, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service Édilexpert dans le cadre du contrat accordé à Edilex inc. (CG17 0349), majorant ainsi le montant total du contrat de 776 081,24 \$ à 1 487 584,74 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 58 748 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences ;
- 3- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 14 200 \$ pour l'année 2023, de 19 100 \$ pour l'année 2024, de 32 100 \$ pour l'année 2025, de 32 100 \$ pour l'année 2026 et de 99 500 \$ pour l'année 2027, pour un total de 197 000 \$ pour les cinq années;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1229462003

CE22 1197

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour les lots 6, 11, 12 et 13, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc, égouts et bornes d'incendie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19073 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Wolseley Canada inc.	6	104 340,77 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	11	12 448,49 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	12	48 791,94 \$
Albert Viau, division d'Emco Corporation	13	347 506,19 \$

- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire à titre de budget de variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 15 % de celui octroyé, soit 76 963,11 \$, taxes incluses, pour un total de 590 050,50 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour les lots 5 et 10, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égouts, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19073 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	5	408 482,18 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	10	176 689,50 \$

- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire à titre de budget de variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 15 % de celui octroyé, soit 87 775,75 \$, taxes incluses, pour un total de 672 947,43 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1214132004

CE22 1198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Télécommunications Grimard inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques à la suite des travaux du ministère des Transports du Québec sur les viaducs Saint-Laurent et Saint-Urbain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 280 690,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475955;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 069,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 28 069,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1228693001

CE22 1199

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à XYZ Technologie Culturelle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation des équipements scénographiques, dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 251 797,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19315;
- 2- d'autoriser une dépense de 37 769,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1228946004

CE22 1200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Solutions de rangement Prisma inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition, l'assemblage et l'installation de rayonnage, dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 589 366,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19356;
- 2- d'autoriser une dépense de 88 404,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Solutions de rangement Prisma inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1228946003

CE22 1201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 14 mois, cinq contrats pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de 44 600 tonnes de résidus alimentaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19342 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 1 - Rivière-des-Prairies, Montréal-Est, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Anjou	1 021 265,44 \$
	Lot 2 - Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Léonard	1 057 310,10 \$
	Lot 3 - Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Rosemont-La Petite-Patrie	1 273 578,08 \$
	Lot 4 - Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont, Westmount, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	1 165 444,09 \$
	Lot 5 - Le Sud-Ouest, Verdun, LaSalle, et conteneurs semi-enfouis (Agglomération)	841 042,13 \$
TOTAL		5 358 639,84 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1228554003

CE22 1202

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue aux contrats 19-17817, lots 1, 16 et 17, accordés aux firmes ci-dessous désignées (CM19 1132) pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de trois arrondissements pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, majorant ainsi le montant total des contrats de 488 854 \$ à 727 086 \$, taxes incluses :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
TTI Environnement inc.	19-17817 - 1	44 451,06 \$
TTI Environnement inc.	19-17817 - 17	29 578,22 \$
GFL Environmental inc.	19-17817 - 16	80 237,61 \$
Total		154 266,89 \$

2- d'autoriser une dépense de 29 933,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences au contrat 19-17817 - lot 1;

3- d'autoriser une dépense de 54 031,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences au contrat 19-17817 - lot 16;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1229634001

CE22 1203

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire XYZ Technologie culturelle inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'achat d'équipements audiovisuels et de services d'intégration technique pour le projet du MEM - Centre des mémoires montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 379 631,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19372;
- 2- d'autoriser une dépense 18 981,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de XYZ Technologie culturelle inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1227959001

CE22 1204

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Venne Ford, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de fourgonnettes et de châssis-cabine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 094 422,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19284;
- 2- d'autoriser une dépense de 104 771,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Venne Ford;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1225382023

CE22 1205

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la compagnie Trium Mobilier de Bureau inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation des lots 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 20, 21, et 22 de mobilier du projet de réhabilitation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 216 292,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19355;

- 2- d'autoriser une dépense de 32 443,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1229439003

CE22 1206

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat 19-17687 (CG19 0432) accordé à Excavations Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une dépense totale de 3 643 201,16 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 284 453,20 \$ à 12 927 654,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue aux contrats 19-17811 (CG19 0570), lots 1, 2 et 3, accordés à GFL environmental inc. et Les entreprises PEP2000 inc. pour le service de transport de matières par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent et pour le service de transport de matières résiduelles par camions de l'écocentre LaSalle respectivement, pour une dépense totale de 2 101 906,14 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 5 619 827,03 \$ à 7 721 733,17 \$, taxes incluses;
- 3- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat 19-17886 (CG19 0571) accordé à Excavations Vidolo ltée pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre LaSalle pour une dépense totale de 261 513,16 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 804 856,85 \$ à 1 066 370,01 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser une dépense de 281 961,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation en quantité pour les contrats des entreprises GFL Environmental inc. et Les entreprises PEP2000 (contrats 19-17811, lots 1, 2 et 3);
- 5- d'autoriser une dépense de 338 354,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les contrats des entreprises GFL Environmental inc. et Les entreprises PEP2000 (contrats 19-17811, lots 1, 2 et 3);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1229634002

CE22 1207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Simo management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'auscultation et le diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable dans les arrondissements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 112 112,24 \$, taxes incluses, pour le lot 4, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19178;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 605,61 \$, taxes incluses, pour le lot 4, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1229133001

CE22 1208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Michell Bearings Ltée, pour la fourniture de paliers segmentés à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte, pour une somme maximale de 391 978,50 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-22-002;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1227482020

CE22 1209

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Opsis gestion d'infrastructures inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC pour 17 bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 33 mois, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 mai 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 380 090,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19364;
- 2- d'autoriser une dépense de 138 009,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Opsis gestion d'infrastructures inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1227157008

CE22 1210

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à JMV Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 3, le contrat pour la location d'un équipement opéré pour le lieu d'élimination de la neige Riverside, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 129 770,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19411 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 488,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 19 465,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de JMV Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, JMV Environnement inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour le lot 5, le contrat pour la location de divers équipements opérés pour le lieu d'élimination de la neige Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 396 088,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19411 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 804,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 59 413,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de JMV Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1224922007

CE22 1211

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., pour la fourniture de cinq pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 315 577,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1227482023

CE22 1212

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des lots, pour une période de cinq ans à raison de cinq mois par année, sans option de renouvellement, les commandes pour la location de niveleuses articulées sur pneus, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19371;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 1 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 2 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 3 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 4 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 5 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 6 - Niveleuse avec chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 7 - Niveleuse avec chasse-neige	566 783,06 \$
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 16 - Niveleuse avec chasse- neige (centre de formation)	771 151,12 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 947 726,49 \$, taxes incluses, à titre de dépenses de contingences;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 853 000 \$ en 2023, 2024, 2025, 2026 et de 483 000 \$ en 2027 pour un total de 3 895 000 \$, net de ristourne de taxes;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT / Industries Toromont ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1225382022

CE22 1213

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Solotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation des systèmes de sonorisation et de multimédia, dans le cadre du projet de réhabilitation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 000,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19403;

- 2- d'autoriser une dépense de 41 100,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1229439002

CE22 1214

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Subairtech, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 220 573,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10393;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 674,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1226279001

CE22 1215

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Rampart International Corp., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique de calibre .300 Blackout pour carabines utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 388 569,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19201;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Rampart International Corp.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1227026002

CE22 1216

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la modification apportée à la répartition budgétaire afin d'imputer la dépense au budget de fonctionnement et au PDI, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées (CG20 0362);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1200362001

CE22 1217

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 12 mois, par laquelle Énergère inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des nœuds et passerelles du manufacturier Telematics Wireless pour le système de gestion intelligente d'éclairage, pour une somme maximale de 489 563,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de gré à gré - Avis d'intention 1540085;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 912,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 478,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1224983002

CE22 1218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 300 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 2 646 366,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1227231056

CE22 1219

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Transport H. Cordeau inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de deux ans, les contrats pour les services de transport de la neige, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19438 et aux tableaux de prix reçus :

Lot	Montant (taxes incluses)
Lot 1 : MHM-210-2224	1 651 500,90 \$
Lot 2 : MHM-211-2224	1 473 749,55 \$

2- d'autoriser une dépense de 156 262,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépenses de 468 787,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Transport H. Cordeau inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1229445005

CE22 1220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Les imprimés administratifs Continuum Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'impression, l'insertion et l'expédition des comptes de taxes foncières, des comptes SDC ainsi que divers projets et fourniture de papeterie pour les années 2023, 2024 et 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 786 325,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19433;

2- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de 6 400 \$ en 2023, de 18 800 \$ en 2024 et de 32 200 \$ en 2025;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Les imprimés administratifs Continuum Itée;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1228472001

CE22 1221

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 203 496,56 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Les Aménagements Fleurs-O-Pavé inc., pour la construction de divers travaux en architecture de paysage dans les parcs-nature (CE20 0639 – lot 2), pour une période de 12 mois, soit du 14 mai 2022 au 13 mai 2023, majorant ainsi le montant total du contrat de 406 993,12 \$ à 610 489,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 349,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 20 349,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 6 789,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1228177004

CE22 1222

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG21 0016), majorant ainsi le montant total du contrat de 993 460,33 \$ à 1 154 425,33 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1227482024

CE22 1223

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au Bain Schubert, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 302 666,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15833;
- 2- d'autoriser une dépense de 260 533,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 93 792,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences; de ce budget, un montant de 5 650 \$, taxes incluses, sera payé par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1228750003

CE22 1224

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du Pavillon de la forêt du parc Angrignon, situé au 7050, boulevard De La Vérendrye, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 301 517 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15836;
- 2- d'autoriser une dépense de 195 227,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 230 869,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1228386001

CE22 1225

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier le contrat accordé à Norgérec Itée pour la réalisation des travaux du projet de réaménagement du Bain Saint-Michel, situé au 5300, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (CM21 0297);
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après avoir réglé avec l'entrepreneur les frais relatifs à la résiliation du contrat, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1227064001

CE22 1226

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0084), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 085 665,71 \$ à 4 618 578,63 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1228009012

CE22 1227

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur pluvial d'agglomération Smith (Brunet) à Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 747 554,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21026-128813-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 749 510,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 374 755,49 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1227482017

CE22 1228

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 907 558,30 \$, taxes incluses, dans l'enveloppe des contingences, pour des travaux de gestion de sols contaminés supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Gérald Théorêt inc. (CM21 0959), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 6 175 129,64 \$ à 7 082 687,94 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1227231063

CE22 1229

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Reftech international inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no. 2 et no. 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 143 429,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22039-BF0000-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 228 685,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Reftech international inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1227482018

CE22 1230

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Ascenseurs Innovatec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement du système de contrôle de l'ascenseur et ses équipements auxiliaires de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 295 255,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10393;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 525,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1227572001

CE22 1231

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 560 326,28 \$ à 2 792 722,57 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1228009010

CE22 1232

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 960 212,85 \$ à 1 052 923,06 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1228009011

CE22 1233

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans le chemin d'accès à la carrière Saint-Michel, à 60 mètres à l'est de l'intersection de la rue Charland et du boulevard Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 489 678,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 421313;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 967,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 31 096,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1227231058

CE22 1234

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des travaux d'aménagement en vue de l'intégration du libre-service à la bibliothèque Marie-Uguay et à la bibliothèque interculturelle Côte-Des-Neiges aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 680 134,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19260;
- 2- d'autoriser une dépense de 136 026,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 102 020,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1228946002

CE22 1235

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois, sans budget additionnel, pour la prestation de services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0500), pour la période du 30 août 2022 au 29 août 2023;
- 2- d'autoriser la directrice du Bureau de projets TI à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1229384001

CE22 1236

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe ABS inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 829 774,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1755;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1220649004

CE22 1237

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle Groupe Intervia inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la conception et la surveillance du maintien de la circulation et gestion des impacts dans le cadre des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 821 726,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1762;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Groupe Intervia inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Intervia inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1220649005

CE22 1238

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1366488, d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de Contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG19 0391), sans dépense supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1227443001

CE22 1239

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, pour une somme maximale de 307 673,10 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de contrat de services à cette fin;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1224794002

CE22 1240

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de contrat de services professionnels, de gré à gré, entre la Ville de Montréal et GSI Musique, pour concevoir, produire, fabriquer, installer, maintenir et désinstaller l'expérience immersive « Migration », célébrant l'œuvre de Jean Paul Riopelle, à la Biosphère, du 1^{er} juin 2023 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1223074001

CE22 1241

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services pour la conception et la diffusion d'un parcours de formation en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 283 068,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19121;
- 2- d'autoriser la directrice du Bureau de projet TI à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1229384002

CE22 1242

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'avenant n°2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et SNC-Lavalin et Réal Paul Architecte inc. dans le cadre de l'appel d'offres public 13-12645 (CG14 0470), afin de permettre principalement des modifications mineures au mode de rémunération de ces firmes et aux modalités de substitution et de remplacement du personnel affecté à l'exécution des services professionnels prévus au contrat;
- 2- d'autoriser le directeur - Traitement des eaux usées du Service de l'eau à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1227482025

CE22 1243

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 700 000 \$, taxes incluses, pour la poursuite et la conclusion de la surveillance des travaux pour la modernisation des usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. et Réal Paul Architecte inc. (CG18 0111), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 619 460,40 \$ à 4 319 460,40 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1226989002

CE22 1244

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de convention de gré à gré entre Parafilms et la Ville de Montréal, d'une valeur maximale de 433 225,80 \$, taxes incluses, pour la production et la réalisation d'une œuvre cinématographique immersive sur la thématique des éclipses solaires au Planétarium Rio Tinto Alcan qui sera présentée à compter de novembre 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1220348005

CE22 1245

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture du paysage dans le cadre de la réalisation des grands projets partenaires à la Ville, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19274;

<u>Firmes</u>	<u>Somme maximale</u>	<u>Contrat</u>
Rousseau Lefebvre inc	4 306 618,58 \$	1
Vlan Paysages inc. et Cima + S.E.N.C	2 595 733,09 \$	2

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Rousseau Lefebvre inc et Vlan Paysages inc. et Cima + S.E.N.C;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1227211005

CE22 1246

Vu la résolution CA22 30 07 0196 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 5 juillet 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et les Villes de Varennes et de Repentigny afin de réaliser un Plan directeur du parc métropolitain de l'Île Sainte-Thérèse;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 23 333 \$, taxes incluses, à être versée à la Ville de Varennes pour ce service, correspondant à la portion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 3- d'approuver le virement de crédits nécessaires;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1224281025

CE22 1247

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Notre-Dame Ouest, entre la 6^e Avenue et la 20^e Avenue;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués 378 174,05 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser, le cas échéant, une dépense totale de 378 174,05 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1229317001

CE22 1248

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM), lui permettant d'accéder au réseau de radiocommunication vocale de la Ville de Montréal à des fins de sécurité publique.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1229351001

CE22 1249

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la convention d'aide financière de 243 400 \$ avec l'Union de municipalités du Québec dans le cadre du programme « Fous du français » visant la promotion et la valorisation de la langue française;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Bureau des relations gouvernementales et municipales équivalant à la subvention attendue de 243 400 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1228489005

CE22 1250

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la ratification de l'avenant n°1 modifiant l'entente tripartite conclue le 27 mars 2020 et l'avenant n°1 modifiant l'entente tripartite conclue le 29 mars 2021 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1229531002

CE22 1251

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de contrat de collaboration entre Les productions Éloize inc. et la Ville de Montréal, pour une valeur maximale de 862 125 \$, taxes incluses, dont 632 225 \$ en argent et 229 950 \$ en services, relativement à la production et l'exploitation d'une œuvre immersive destinée au Planétarium Rio Tinto Alcan;
- 2- d'autoriser le versement d'une somme de 632 225 \$, taxes incluses, aux fins de ce contrat de collaboration;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1229618001

CE22 1252

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter l'avenant 2020-16 et l'avenant 2020-17 au contrat de prêt de 165 000 000 \$ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) intervenue entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention du programme et augmentant le montant total du prêt à 166 300 000 \$;
- 2- d'autoriser le versement d'un prêt de 1 150 000 \$ à PME MTL Centre-Ville et de 150 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du Fonds d'urgence;
- 3- d'approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les organismes PME MTL;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.075 1229502002

CE22 1253

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire relativement à l'aménagement de la voie cyclable située sur l'avenue Donegani, entre l'avenue Aurora et l'avenue Applebee devant la gare Cedar;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 625 564,26 \$, taxes incluses;

- 3- d'autoriser une dépense de 62 556,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1225842001

CE22 1254

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Le Club de golf Royal Montréal Itée / The Royal Montréal Golf Club Ltd., à des fins de parc, un terrain vacant d'une superficie approximative de 115 534,2 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué du lot 6 483 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 772 650 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de verser le lot 6 483 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1214435005

CE22 1255

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de la propriété, connue comme étant une partie du lot 2 174 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du chemin Bates et de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 168,2 mètres carrés, pour l'élargissement de l'emprise des rues, des trottoirs et l'implantation d'une piste cyclable en prévision de l'implantation de la nouvelle gare du REM Canora et la sécurisation de l'intersection de l'avenue Wilderton et de la rue Jean-Talon;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 030 000 \$, plus des taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.078 1229245004

CE22 1256

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Intégration Jeunesse du Québec inc., à des fins d'activités sociocommunitaires, des locaux au rez-de-chaussée ainsi que des espaces pour entreposage au sous-sol d'une superficie d'environ 524,72 mètres carrés (5 648 pieds carrés), situés au 8110, boulevard Saint-Michel, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} juillet 2022, moyennant un loyer total de 29 996,20 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.079 1225372002

CE22 1257

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 250 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2022 de son événement;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.082 1227019002

CE22 1258

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 125 000 \$ à Antenne Créative pour la mise en place de leur événement Hub Montréal, du 17 au 19 octobre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.083 1227953005

CE22 1259

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 243 646 \$ à la Corporation de développement économique communautaire Montréal-Nord (CDEC Montréal-Nord) pour la réalisation du projet « Compétences du futur en entretien et réparation de véhicules électriques et hybrides rechargeables » pour la période 2022-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.084 1228351002

CE22 1260

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation de la suite des actions issues du plan d'action 2016-2021, pour 2022-2023, conformément à l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.085 1229125002

CE22 1261

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- à titre de créancier hypothécaire de Les Habitations Olympia (l'Organisme) :
 - d'approuver le projet d'acte de consentement à la modification cadastrale permettant de fusionner le lot 2 495 777 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec une partie de la ruelle adjacente, soit une partie des lots 2 698 606 et 2 698 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
 - d'approuver l'acte d'affectation hypothécaire portant sur les parties de lot acquises par l'Organisme, soit une partie des lots 2 698 606 et 2 698 607;

- de consentir à la servitude de passage sur une partie de la ruelle, soit une partie du lot 2 698 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et à la servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada.
- 2- d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière;
 - 3- d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de prêt;
 - 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme, l'acte de consentement à la modification cadastrale et l'acte d'affectation hypothécaire, pourvu que ces actes dans leur forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme aux projets d'actes et à la condition que, au préalable, le jugement de prescription acquisitive et le certificat de non appel portant sur une partie des lots 2 698 606 et 2 698 607 soient publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal;
 - 5- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme tout document requis pour consentir auxdites servitudes.

Adopté à l'unanimité.

20.086 1180640005

CE22 1262

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et l'Institution royale pour l'avancement des sciences de l'université McGill (CM21 0295);
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 1^{er} mars 2023;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.087 1227149001

CE22 1263

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1- d'approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2022 (CG21 0619) avec Ateliers Belleville et un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2024 (CG21 0619) avec Art3 dans le cadre du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer ces addendas pour et au nom de la Ville de Montréal;

- 3- de modifier la répartition budgétaire associée au volet 2.

Adopté à l'unanimité.

20.088 1228383010

CE22 1264

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$, taxes incluses, à Mmode la grappe métropolitaine de la mode pour l'organisation de la Semaine de la Mode de Montréal 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.089 1228046002

CE22 1265

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à PME MTL Est-de-l'île afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Pie-IX dans le cadre du programme Artère en transformation et de verser des bourses aux lauréats;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.090 1228383009

CE22 1266

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à la Fondation Jean Paul Riopelle pour la production d'une murale en hommage à l'artiste Jean Paul Riopelle dans le cadre des célébrations de son 100^e anniversaire de naissance;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 110 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;

- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.091 1227722003

CE22 1267

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 45 000 \$ à la Coalition montréalaise des Tables de quartier, pour les années 2022, 2023 et 2024, pour la réalisation des actions de sa planification stratégique dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.092 1229125001

CE22 1268

Il est

RÉSOLU :

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

de recommander au conseil d'agglomération :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1229569002

CE22 1269

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge le soutien financier offert à Tennis Canada - Stade Jarry qui exerce ses activités dans cet arrondissement, et ce, conformément de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1224815001

CE22 1270

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM22 0115 adoptée au conseil municipal du 24 janvier 2022;
- 2- d'approuver la Directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1227796008

CE22 1271

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Lachine de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement du quai, situé à la hauteur de la 34^e Avenue et qui relève du conseil municipal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1227091002

CE22 1272

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter la fermeture définitive d'une partie de la 100^e Avenue à l'approche de la rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et le retrait du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville, d'une partie des lots 1 876 087, 159, 160, 196 et 198 pour les verser au domaine public comme parc local, dans le cadre du projet de réaménagement du parc Médéric-Archambault;
- 2- d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge les travaux de fermeture de la rue conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1225329002

CE22 1273

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1228935003

CE22 1274

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les projets retenus en 2022 dans le cadre de l'appel à projets du programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics;
- 2- d'autoriser le virement des crédits nécessaires à la réalisation, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1229260003

CE22 1275

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & CIE de la Société de transports de Montréal jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 \$ maximum annuellement.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1227422001

CE22 1276

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la nomination de M. Zine El Abidine Ghediri à titre de membre au Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un premier mandat de trois ans, de août 2022 à août 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1229404004

CE22 1277

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres au Conseil des Montréalaises :

- 1- Sylvie Cajelait, pour un second mandat de trois ans, d'août 2022 à août 2025;
- 2- Stéphanie Viola-Plante pour un second mandat de trois ans, de septembre 2022 à septembre 2025;
- 3- Meryem Benslimane, pour un premier mandat de trois ans, d'août 2022 à août 2025, en remplacement de Marie-Ève Rancourt;
- 4- Anabelle Caron, pour un premier mandat de trois ans, d'août 2022 à août 2025, en remplacement de Mélissa Côté-Douyon;

de désigner les personnes suivantes au Conseil des Montréalaises :

- 1- Anuradha Dugal à titre de présidente, pour un deuxième mandat d'un an, du 15 septembre 2022 au 15 septembre 2023;
- 2- Nelly Dennene à titre de vice-présidente, pour un premier mandat de deux ans, du 15 septembre 2022 au 15 septembre 2024;

de remercier les personnes suivantes pour leur contribution au Conseil des Montréalaises :

- Marie-Ève Rancourt et Mélissa Côté-Douyon.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1227721002

CE22 1278

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de 5 000 000 \$ à Desjardins Assurances pour réduire le déficit accumulé au 31 décembre 2021 et permettre de limiter l'augmentation des primes requise au 1^{er} janvier 2023;
- 2- d'autoriser un virement de 5 000 000 \$ provenant du surplus affecté de compétence locale vers le budget de fonctionnement des Dépenses communes;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1228242001

CE22 1279

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant total de 80 867,06 \$, avant taxes, pour des services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52^e Avenue;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1224281015

CE22 1280

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire en budget modifié 2022 au montant de 5 040 \$ et un ajustement récurrent à compter de 2023 récurrent de la base budgétaire en provenance du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) vers l'arrondissement d'Outremont;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire en budget modifié 2022 au montant de 7 920 \$ et un ajustement récurrent à compter de 2023 récurrent de la base budgétaire en provenance du SGPI vers l'arrondissement de LaSalle;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire en budget modifié 2022 au montant de 720 \$ et un ajustement récurrent à compter de 2023 récurrent de la base budgétaire en provenance du SGPI vers l'arrondissement de Lachine;
- 4- d'autoriser un virement budgétaire en budget modifié 2022 au montant de 11 520 \$ et un ajustement récurrent à compter de 2023 récurrent de la base budgétaire en provenance du SGPI vers l'arrondissement de Verdun;
- 5- d'autoriser un virement budgétaire en budget modifié 2022 au montant de 14 400 \$ et un ajustement récurrent à compter de 2023 récurrent de la base budgétaire en provenance du SGPI vers l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
- 6- d'autoriser un virement budgétaire en budget modifié 2022 au montant de 12 960 \$ et un ajustement récurrent à compter de 2023 récurrent de la base budgétaire en provenance du SGPI vers l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 7- d'autoriser un virement budgétaire en budget modifié 2022 au montant de 720 \$ et un ajustement récurrent à compter de 2023 récurrent de la base budgétaire en provenance du SGPI vers l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 8- d'autoriser un virement budgétaire en budget modifié 2022 au montant de 12 960 \$ et un ajustement récurrent à compter de 2023 récurrent de la base budgétaire en provenance du SGPI vers l'arrondissement de Saint-Léonard;

9- d'autoriser un virement budgétaire en budget modifié 2022 au montant de 9 360 \$ et un ajustement récurrent à compter de 2023 récurrent de la base budgétaire en provenance du SGPI vers l'arrondissement de Montréal-Nord;

10- d'imputer ces virements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1225373004

CE22 1281

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 70 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal afin de soutenir la création de nouveaux décors et d'un nouveau spectacle dans le cadre du renouvellement de l'événement automnal Frissons d'Halloween;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus-dépenses de 70 000 \$, couvert par la contribution de la Société des Amis du Jardin botanique;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1226312004

CE22 1282

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - locale destinée à renflouer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2021 au montant de 8 372 075 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1229019002

CE22 1283

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042), Programme Artère en transformation, l'ordonnance numéro 3 jointe au présent dossier décisionnel rendant applicable ce règlement au secteur « rue Jean-Talon Est à Saint-Léonard ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1227797003

CE22 1284

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans 20 établissements commerciaux de la Société de développement commerciale du Quartier Latin dans le cadre de l'événement « Rentrée Quartier Latin » organisé par la Société de développement commerciale du Quartier Latin, jusqu'à 6 h, la nuit du vendredi 9 au samedi 10 septembre 2022 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
Menthe et Couscous	361, rue Émery	1168217314	100015821-2
3 Brasseurs	1658, rue Saint-Denis	1149785199	100082560-2
Frite Alors!	1710, rue Saint-Denis	1165559734	9937954
Café Gitana	2080, rue Saint-Denis	1165864506	100150391-1
Le Bled Resto Lounge	2112, rue Saint-Denis	1168282987	100083899-1
L'Amère à Boire	2049, rue Saint-Denis	1145697844	100013334-1
Randolph Pub Ludique	2041, rue Saint-Denis	1176636497	100178574-1
Le Petit Mexico	1781, rue Saint-Denis	1176585405	10135574-1
Le Petit Cuba	404, rue Ontario Est	1175185363	10133595-1
Le Petit Moscou	323, rue Ontario Est	1173791345	100187054-2
Saint-Bock	1749, rue Saint-Denis	1163719140	100167536-1
Bistro à Jojo	1627, rue Saint-Denis	1146358271	100006767-1
Pub L'Île Noire	1649, rue Saint-Denis	1144428233	100181321-1
Patrick's Pub et Hookah Lounge	1699-1703, rue Saint-Denis	1162182191	100105486-1
Bar Le Psy	2073, rue Saint-Denis	1173214793	100061697-2
Turbo Haüs	2040, rue Saint-Denis	1173403024	100079798-1
La Distillerie	300, rue Ontario Est	1162863113	9438243
Saint-Houblon	1567, rue Saint-Denis	1171511471	100080580-1
Le Meltdown	2035, rue Saint-Denis	1171199285	9892639
L'Abreuvoir	403, rue Ontario Est	1165834665	Bar 1 ^{er} étage : 9202201 Bar Sous-sol : 9339003 Terrasse : 9420050

Adopté à l'unanimité.

40.002 1228994007

CE22 1285

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre la 40^e Avenue et la 41^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1214386001

CE22 1286

Vu la résolution CA22 22 0237 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 11 juillet 2022;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1224334010

CE22 1287

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1226335002

CE22 1288

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1228812001

CE22 1289

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1229443004

CE22 1290

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y apporter certaines clarifications et d'ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Ville-Marie et de Saint-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1227252001

CE22 1291

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 2 sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 2 sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- 2- de mandater le Service de l'Habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1227345001

CE22 1292

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000\$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1223878002

CE22 1293

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1227796005

CE22 1294

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1227796006

CE22 1295

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1224520002

CE22 1296

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement lié au dossier décisionnel 1224435002 et intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229 2005, 8 décembre 2005) », lequel exclut de la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif 15 terrains situés dans le Technoparc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, localisés dans l'écoterritoire la coulée verte du ruisseau Bertrand, les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

40.015 1229081003

CE22 1297

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 175 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1225382018

CE22 1298

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 103 434 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements, l'acquisition d'équipements écoresponsables et le reconditionnement de véhicules », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1225382017

CE22 1299

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 712 500 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1225166002

CE22 1300

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1226924002

CE22 1301

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement du Programme de réfection des structures routières », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1228465001

CE22 1302

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », concernant la création d'un nouveau secteur de densité 20-10 pour un ensemble de terrains situés aux abords de la rue Notre-Dame Est, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste, la place du Village et la rue Sainte-Anne, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1228238002

CE22 1303

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'agrandir un secteur d'affectation « grand équipement institutionnel » à même un secteur d'affectation « couvent, monastère ou lieu de culte » pour permettre l'aménagement d'un centre culturel et communautaire dans le bâtiment existant situé au 12225, rue Grenet, sur le lot 5 890 319 et une partie du lot 5 890 320 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.022 1191066011

CE22 1304

Vu la résolution 2022-04-552 du Village de Senneville en date du 26 avril 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'émettre une recommandation du conseil d'agglomération approuvant la conformité des travaux projetés sur les lots 1 976 985, 1 976 986 et 1 978 995 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, situés sur le territoire du Village de Senneville en zone agricole, au regard des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma), des dispositions du document complémentaire et des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), considérant que :
 - les travaux n'affecteront pas le potentiel agricole des lots en question;
 - les travaux n'affecteront pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture;
 - les travaux n'auront pas de conséquences sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de futures activités agricoles;
 - les travaux ne présenteront pas d'effets négatifs en matière d'environnement;
 - les travaux semblent être nécessaires sur les lots en question;
 - le projet ne présente pas d'enjeux quant à la préservation de l'homogénéité des exploitations agricoles;
 - le projet ne présente pas d'enjeux quant à la préservation des ressources eau et des sols pour l'agriculture sur le territoire du Village de Senneville;
 - les travaux n'affecteront pas la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture;
 - le projet n'affectera pas le développement économique de la région et est sans effet sur les conditions socio-économiques du Village de Senneville;
 - le projet n'interfère pas avec les quatre orientations et les huit objectifs prévus au Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération de Montréal adopté le 17 décembre 2015;
 - le projet est jugé conforme aux objectifs du Schéma et aux dispositions du document complémentaire puisqu'il ne contrevient à aucune de ses dispositions dans la mesure où toutes les autorisations nécessaires en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* sont obtenues;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre la résolution du conseil d'agglomération à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA.

Adopté à l'unanimité.

40.023 1228199002

CE22 1305

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le traitement de monsieur Sidiky Zerbo, président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1224124004

CE22 1306

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport préliminaire sur la période de l'état d'urgence du 21 décembre 2021 au 19 mai 2022 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1223063001

CE22 1307

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification des immeubles, et depuis le 25 juin 2022, du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1^{er} juin au 30 juin 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1229600002

CE22 1308

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte qu'il n'y a aucun rapport trimestriel de mainlevées accordées par un fonctionnaire de niveau A du Service de la Stratégie immobilière, entre le 1^{er} avril 2022 et le 30 juin 2022, car aucune mainlevée n'a été accordée par décision déléguée pour respect des obligations.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1229600003

Levée de la séance à 10 h 23

70.001

Les résolutions CE22 1177 à CE22 1308 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville